

Programme TEEP

Transition Energétique dans les Etablissements Publics

Programme Photovoltaïque d'Autoproduction dans les Etablissements Publics

N° BMZ : 2013 70 402 (KfW-ID 28255) – PV

REPONSES AUX DEMANDES D'ECLAIRCISSEMENTS

DOSSIER DE L'AO N° 509611-KFW

Fourniture et installation de 219 systèmes solaires photovoltaïques
d'autoproduction électrique auprès de 185 établissements publics

Tunis le 16/8/2023

N°	Questions	Réponses
1/	<p>Qualification : En termes de projets similaires, des projets non-raccordés au réseau pourraient-ils aussi être considéré en tant qu'expériences similaires ? Ce type de système est identique voir même plus complexes que les projets raccordés au réseau et prouve la compétence en termes d'exécution de projets solaires.</p>	<p>Seuls les projets PV raccordés au réseau électrique.</p>
2/	<p>Soumissionnaires éligibles : Il est indiqué au niveau de l'instruction aux soumissionnaires IS 4.1, qu'à moins que le DPAO ne le précise, le nombre des participants au groupement n'est pas limité. Nous vous prions de confirmer que le nombre de membres formant un groupement n'est pas limité.</p>	<p>Le nombre des membres du Groupement n'est pas limité mais il faut se conformer aux exigences et aux critères de la qualification d'un Groupement détaillés dans le cadre du tableau des qualifications (pages : Du 37 au 41 du DAO) et notamment le critère de chiffre d'affaires annuel moyen qui exige qu'une partie au moins doit satisfaire à quarante pour cent (40%) de la spécification et que chaque partie Doit satisfaire à dix pour cent (10%) de la spécification.</p>
3/	<p>Quel est le délai d'exécution maximal ? En examinant les bases, l'article CCAG 27.1 (p.166) indique : Les pénalités s'élèveront à : 1 pour mille du montant total du marché par jour calendaire de retard à partir de la date contractuelle d'achèvement des travaux. Ce délai d'exécution est fixé à huit (8) mois à partir de la date de réception de l'ordre de service de commencement.</p> <p>Cependant, à la section 2.1 Critères d'évaluation, il est mentionné : Calendrier d'exécution cohérent par lot tenant compte de toutes les étapes du projet, de la phase conception jusqu'à la réception définitive, précisant les ressources affectées et respectant les délais d'exécution indiqués dans la section IX Cahier des Clauses Administratives Particulières.</p> <p>Il n'est donc pas clair si le délai d'exécution prévu est de 8 mois ou si nous devons le définir en fonction de ce que nous jugeons réalisable.</p>	<p>Le délai d'exécution maximal est de 8 mois à respecter par tous les soumissionnaires.</p>

	Alors, le délai d'exécution maximal serait-il de 8 mois tel qu'indiqué, ou serait-il déterminé par le promoteur dans la proposition ?	
3/	Des études géotechniques ont-elles été réalisées pour les installations au sol ? Des études de capacité portante ont-elles été effectuées pour les installations en toiture ? Si oui, pourriez-vous nous les fournir afin que nous puissions mener une étude plus détaillée des propositions ?	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les études nécessaires à l'exécution la mise en service seront à la charge de l'entreprise installatrice. • Toutes les études nécessaires à l'acceptation des dossiers à déposer exigés par l'ANME, la STEG et éventuellement le ministère chargé de l'énergie seront à la charge de l'entreprise installatrice
4/	4 demandes de report de la date limite de réception des offres.	<p>La date limite de réception des offres est reportée au Mardi 12 Septembre 2023 à 10h.</p> <p>L'ouverture publique des plis aura lieu le 12 Septembre 2023 à 11h00.</p>
5/	<p>A fin de procéder au paiement de la garantie je souhaiterais obtenir les coordonnées bancaires nécessaires.</p> <p>Pourriez vous me fournir les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nom de la banque - numéro de compte - code IBAN <p>COD SWIFT</p>	<p>Nous vous informons que les virements au titre de garanties bancaires ne sont pas permis et que les garanties de soumission doivent se présenter sous forme d'une garantie bancaire selon le formulaire inséré dans le DAO et conformément aux conditions de l'Art 19 des Instructions aux Soumissionnaires dont les extraits principaux suivants :</p> <p>19.2 : “ La Garantie de Soumission se présentera selon le modèle présenté à la Section IV – Formulaires de Soumission, sans modification ...</p> <p>19.3 : “ ... la Garantie de Soumission se présentera sous l'une des formes ci-après, au choix du Soumissionnaire :</p> <p>a) une garantie bancaire à première demande émise par une banque réputée ou une institution financière (p.ex. une compagnie d'assurances ou un organisme de</p>

		<p>caution) ...“</p> <p>b) un chèque de banque ou un chèque certifié émis par une banque ; ou</p> <p>c) toute autre garantie mentionnée, le cas échéant, dans les DPAO (Sachant que dans les DPAO il a été indiqué : Néant),</p> <p>en provenance d’une source reconnue, établie dans un pays satisfaisant aux critères d’origine figurant à la Section V. Critères d’éligibilité. Les Soumissionnaires sont libres d'utiliser n'importe quelle banque de bonne réputation pour l'émission de la Garantie de Soumission requise, sous réserve que toutes les conditions de la Clause 19 des IS soient remplies sans exception; la banque émettrice aura une banque correspondante dans le pays de l'Acheteur. Dans le cas d'une garantie bancaire, la Garantie de Soumission doit être soumise soit au moyen du formulaire de Garantie de Soumission inclus dans la Section IV, Formulaires de Soumission, soit dans un autre format essentiellement similaire approuvé par l'Acheteur avant la soumission de l'offre. La Garantie de Soumission sera valide pendant quarante-deux (42) jours au-delà de la période de validité initiale de l'offre, ou au-delà de toute période de prolongation si elle est demandée en vertu de l'article 18.2 des IS....“</p> <p>Le formulaire de la garantie de soumission à utiliser fait partie des formulaires de la Section IV du DAO (Page 82).</p>
6/	Un angle d’inclinaison des supports de 20° est accepté ou non ?	L’inclinaison des modules PV de 30° est une exigence à respecter.